

Relevé de conclusions de la table ronde entre les syndicats de salariés et le MEDEF et la FMBTP:

Sous la réserve exprimée par la CFDT et l'UNSA d'obtenir un engagement d'arrêter les poursuites à l'encontre des délégués salariés, Les partenaires sociaux ont convenu ce qui suit :

1. Un accord sur l'application du code du travail national et des conventions collectives de façon progressive avec un accompagnement de l' ETAT pour les deux parties sur les conséquences financières et que ce qui peut être appliqué tout de suite le soit.
2. Demander que l'état nous communique son calendrier de transposition
3. Faire de cette table ronde un RDV trimestriel entre les partenaires sociaux.
4. Une commission paritaire locale de suivi examinant tous les sujets concernant les salariés ou le patronat
5. Prendre toutes mesures pour organiser les formations des représentants des salariés et des employeurs.

A Mamoudzou le 21 septembre 2015

Le MEDEF La FMBTP

La CFECGC

L' UNSA La CFDT

